



J'ai acheté une voiture volée...

Par **steevedu80**, le **02/02/2009** à **18:01**

Voilà mon souci :

Suite au vol de mon véhicule en mai 2008, j'en ai acheté un autre d'occasion en juillet 2008 (16 100€) à un particulier.

Ce lundi, la gendarmerie se présente à mon domicile pour me remettre une convocation. Je m'y suis donc rendu ce samedi avec tout les papiers du véhicule (carte Grise, certificat de vente, certificat de conformité car c'est un véhicule provenant de Belgique, relevé de compte confirmant le paiement...), et après vérification des différents numéros du véhicule, il s'avère que celui aurait été volé en Belgique (quand ils n'ont pas su me le dire, ni de quelle façon).

Je ne comprends pas que la Préfecture puisse délivrer des certificats d'immatriculation (payant qui plus est) à deux propriétaires différents minimum (moi et l'ancien propriétaire) sans qu'elle ne s'aperçoive que ce véhicule est volé ?

La gendarmerie ne pas encore saisi le véhicule en me précisant que j'avais l'air de bonne foi, par contre cela risque de ne pas tarder.

Pouvez-vous me conseiller sur les recours possible dans ce cas ? Dois-je tous de suite porter plainte contre le vendeur pour escroquerie (les gendarmes m'ont dis de ne pas le faire pour le moment) ? Y a-t-il un fond spécial ou autre qui indemnise les victimes de ce genre ? Dois-je prendre un avocat ?

Je vous remercie d'avance de vos conseils et recours possible que vous voudrez bien me transmettre.